French Language Studies **16** (2006), 93–110, © Cambridge University Press
doi:10.1017/S0959269506002286

Le datif en français: un cas structural[1]

MARLEEN VAN PETEGHEM
UMR 8528 du CNRS 'SILEX' – Université de Lille 3

(Received July 2004; revised October 2005)

ABSTRACT

Cet article discute la dichotomie cas structural *vs* non structural par rapport au datif français. Plusieurs faits semblent plaider en faveur du caractère non structural de ce datif, comme le marquage des datifs nominaux par une préposition (cf. cas oblique) et l'existence de datifs non argumentaux (cf. cas sémantique). Néanmoins l'examen des différents types de datif dont dispose le français montre que l'apparition de ce datif est soumise en premier lieu à des facteurs configurationnels. Dans la grande majorité des cas la présence du datif n'est en effet pas possible sans celle d'un autre argument interne dans le VP, qui a un rôle thématique inférieur à celui du datif.

INTRODUCTION

Plusieurs modèles syntaxiques font la distinction entre des cas structuraux *vs* non structuraux.[2] Parmi les premiers sont rangés généralement le nominatif, l'accusatif, l'ergatif, ainsi que le génitif, analysé comme un cas assigné de façon structurale à l'intérieur du SN. Pour ce qui est des cas non structuraux, typiquement sémantiques, les plus fréquemment cités sont l'instrumental, le comitatif, le locatif, le directionnel (cf. Wunderlich et Lakämper, 2001).

Le but de la présente étude est de situer le datif français par rapport à cette opposition. Le datif est en effet le cas le plus discutable de ce point de vue dans la mesure où il semble recevoir son assignation casuelle de façon différente d'une langue à l'autre. En outre, pour certaines langues les avis sont partagés. Ainsi le datif allemand est généralement analysé comme étant un cas inhérent ou sémantique, mais certains auteurs, tels que Wegener (1991), proposent de l'analyser comme un cas structural. Par contre, le 'datif' anglais, si on peut parler de vrai datif[3] dans cette langue, est considéré comme étant structural (cf. Chomsky, 1981: 177).

Pour ce qui est du datif en français, je soutiendrai qu'il s'agit d'un cas structural, assigné au second argument interne du verbe. Je montrerai que cette hypothèse rend

[1] Je remercie les deux lecteurs anonymes de la revue *Journal of French Language Studies*, dont les remarques ont contribué à beaucoup améliorer le contenu de cet article. Il va de soi que les erreurs qui subsistent n'appartiennent qu'à l'auteur.

[2] Cf. entre autres: la 'Government and Binding Theory' de Chomsky (1981) et la 'Lexical Functional Grammar' de Bresnan (2001).

[3] Le terme de 'datif' sera utilisé ici dans un sens large, s'appliquant non seulement au datif morphologique, mais également à des compléments marqués syntaxiquement, comme c'est le cas en anglais, où le premier des deux compléments de la structure à double objet est considéré par plusieurs auteurs comme un datif (cf. le terme de 'dative alternation' dans

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

compte d'un grand nombre de faits ayant trait aussi bien aux différentes structures datives existant en français qu'à la structure argumentale des verbes.

Dans un premier temps, je rappellerai les définitions des différents types de cas distingués, plus particulièrement celles des notions de cas 'structural', 'inhérent', 'sémantique', 'oblique' (section 1). Ensuite, je présenterai quelques réflexions sur le datif par rapport à cette dichotomie (section 2), puis sur le marquage du datif en français (section 3). La suite de l'article sera consacrée à la discussion de l'hypothèse centrale par rapport aux différents types de datifs existant en français (section 4).

1 CAS STRUCTURAL *VS* INHÉRENT, SÉMANTIQUE, OBLIQUE

Bien qu'on trouve dans la littérature un foisonnement de termes pour distinguer les différents types d'assignation des cas, la plupart des auteurs adoptent une opposition dichotomique et font une distinction entre d'une part les cas structuraux (appelés plus traditionnellement aussi 'cas grammaticaux') et, d'autre part, les cas appelés soit 'sémantiques', soit 'inhérents', soit 'obliques'. J'examinerai d'abord à quoi correspond cette opposition en définissant ces différents types d'assignation du cas.

Le cas structural, tel qu'il est défini en grammaire générative, est assigné au SN en structure de surface en raison de la position structurale de ce SN, c'est-à-dire en fonction de la relation syntaxique du SN par rapport à sa tête gouvernante. Ainsi, le nominatif est assigné structuralement au sujet par la Flexion du verbe, tandis que l'accusatif est assigné par le verbe à son argument interne. Le caractère purement structural de cette assignation ressort du fait que l'argument interne peut monter en position de sujet et recevoir le cas nominatif, par exemple en l'absence d'un argument externe, ce qui est le cas avec les verbes inaccusatifs ou dans les structures passives. Autrement dit, même si le rôle thématique a une influence sur les cas structuraux, ce sont des facteurs configurationnels qui décident de l'assignation des cas structuraux tels que le nominatif ou l'accusatif.

Pour ce qui est des cas non-structuraux, trois termes sont en concurrence, qui se recoupent sans couvrir exactement la même chose. Le terme de 'cas inhérent', introduit par Chomsky, renvoie au cas assigné au SN en fonction des propriétés sémantiques de son gouverneur (cf. Chomsky, 1981: 170). Ainsi, le datif allemand assigné par le verbe *helfen* ('aider') dans (1a) serait à analyser comme un cas inhérent parce qu'il est assigné à l'argument interne en fonction du rôle thématique de but ('goal') de celui-ci (cf. Haegeman, 1994: 186). Par contre, en français cet argument interne est encodé comme un objet direct et reçoit le cas accusatif, donc un cas structural, et il peut par conséquent devenir le sujet d'une structure passive (cf. (2)), contrairement à ce qui se passe en allemand (cf. (1b)). En français

Oehrle (1976), Collins (1995), Levin (à paraître), Bresnan et Nikitina (2003), *et al.* ou celui de 'dative shift' dans Givón (1984), Larson (1988), Baker (1992), et beaucoup d'autres):

i	Peter gave Mary a book.	vs	Peter gave a book to May.
	Pierre a donné Marie un livre.		Pierre a donné un livre à Marie.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

le rôle thématique particulier que reçoit cet argument a toutefois également des répercussions syntaxiques, dans la mesure où il explique pourquoi cet argument prend la préposition *à* plutôt que *de* lorsque le verbe *aider* est nominalisé (cf. (3)):

(1) a. Sie hilft ihm.
elle aide lui-DAT
b. Ihm wird geholfen.
lui devient aidé
(2) a. Elle aide ses amis.
b. Ses amis sont aidés.
(3) a. Cette aide à ses amis . . .
b. # Cette aide de ses amis . . .

Le terme de 'cas sémantique', quant à lui, est pris quelquefois comme synonyme de celui de 'cas inhérent', mais en général il désigne le cas assigné à des adjoints, en fonction de leur rôle sémantique. Le français n'a pas de vrais cas sémantiques dans ce sens et a presque toujours[4] recours à des prépositions pour exprimer le rôle sémantique des compléments non argumentaux, non sous-catégorisés par le verbe, comme par exemple le complément locatif dans (4):

(4) Elle mange dans la cuisine.

Le terme de 'cas oblique' finalement remonte à la tradition grammaticale grecque, est donc très ancien et a reçu diverses acceptions. Dans les grammaires grecques et latines, il désignait tout cas autre que le nominatif; dans la tradition anglo-saxonne, il désigne tout constituant nominal qui n'est pas le sujet ou l'objet.[5] Par contre, dans la tradition française, il renvoie surtout au marquage prépositionnel, sens qu'il a reçu également dans Chomsky (1981: 170), selon lequel un SN est oblique s'il est gouverné par une préposition. Le terme de 'complément oblique' peut donc désigner aussi bien des compléments argumentaux que des adjoints, bien que certains auteurs aient tendance à le réserver aux adjoints syntaxiques (cf. Vogel et Steinbach, 1998). Ici ce terme sera réservé aux compléments prépositionnels.

En résumé: le terme de 'cas inhérent' sera utilisé ici pour les compléments argumentaux qui reçoivent leur cas en vertu du rôle thématique qui leur est assigné par le verbe, celui de 'cas sémantique' pour les compléments non argumentaux et celui d''oblique' pour les compléments prépositionnels. Les deux premiers termes ont donc trait au rapport entre le complément et la structure argumentale du verbe, alors que le terme d'oblique se définit à un niveau purement formel par la présence d'une préposition.

2 LE DATIF PAR RAPPORT À LA DICHOTOMIE CAS STRUCTURAL *VS* NON STRUCTURAL

Étant donné ces définitions il n'est pas étonnant que les analyses du datif divergent d'une langue à l'autre et qu'il n'y ait pas toujours de consensus pour une même

[4] Une exception est le complément de temps, qui est souvent direct: Il travaille le matin.
[5] Cf. la definition de l''oblique case' dans le *Oxford Concise Dictionary of Linguistics:* 'Any syntactic element accompanying a verb which is not a subject or object, or the equivalent'.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

langue. Pour le datif anglais, le caractère structural du datif ressort bien du fait qu'il peut devenir sujet d'une phrase passive:

(5) a. Paul gave Mary a book. b. Mary was given a book.

Par contre, le datif allemand est analysé comme étant un cas soit inhérent (Haegeman, 1994), soit sémantique (Maling, 2001) ou oblique (Vogel et Steinbach, 1998), ou même structural (Wegener, 1991).

Ces divergences trouvent leur origine dans deux faits:

(i) Tout d'abord, dans certaines langues, comme le français, l'espagnol, l'italien, seuls les pronoms clitiques ont une forme dative, mais correspondent à des compléments prépositionnels, alors que dans des langues comme le latin, l'allemand, le russe, le roumain, etc. aussi bien les SN que les pronoms ont une forme dative. En outre, dans des langues comme l'anglais et le néerlandais, le complément 'datif' est en fait un complément direct (cf. note 3).
(ii) Un autre fait troublant est que le datif peut être assigné aussi bien à des compléments non argumentaux, comme dans (7), qu'à des compléments argumentaux, comme dans (6):

(6) Pierre donne un livre à Marie.
(7) a. Marie lui tricote un pull.
b. Marie tricote un pull ?à/pour Pierre.

Notons d'ailleurs que dans (7) le complément datif peut alterner avec un véritable adjoint introduit par la préposition *pour* (cf. Melis, 1992). On pourrait néanmoins argumenter, comme l'a suggéré Leclère (1978), que la structure argumentale du verbe a été étendue ici (cf. Leclère, 1978, qui appelle ce type de datif 'étendu') et que l'argument datif ferait bel et bien partie de cette structure argumentale. Mais, dans (8), qui contient ce qu'on appelle un datif éthique, ce datif est difficilement intégrable dans la structure argumentale du verbe et fonctionne comme un véritable adjoint. Le fait qu'on peut trouver deux datifs dans un même SV, comme dans (9), semble plaider également en faveur d'une analyse du datif comme cas sémantique:

(8) Au Mont Saint-Michel la mer te monte à une vitesse !
(9) Il te lui a donné une de ces claques !

Tout ceci semble plaider pour une analyse du datif français comme un cas non structural, mais, comme je le montrerai *infra* dans la section 4, d'autres faits vont dans le sens contraire.

3 LE CAS DATIF EN FRANÇAIS

De ce qui précède, il ressort clairement que le terme de 'cas datif' n'est pas entendu ici au sens morphologique traditionnel (voir aussi note 3). Il est admis depuis longtemps que même dans les langues non casuelles on peut distinguer des cas tels que le datif, le nominatif ou l'accusatif. En grammaire générative notamment, la théorie des cas postule que tout SN doit recevoir un cas, éventuellement abstrait, qui lui est assigné par sa tête gouvernante, par exemple un verbe ou une préposition. En outre, en linguistique française la notion de datif s'est imposée, depuis les études

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

de Kayne (1977) et de Leclère (1976) et (1978), pour faire la distinction entre deux types de compléments indirects en *à*, les datifs cliticisables en *lui/leur* (cf. (10)) et les non-datifs, non-clitisables en *lui/leur*, comme le complément de *penser* dans (11):

(10) a. Pierre donne un livre à Paul.
b. Pierre lui donne un livre.
(11) a. Pierre pense à Marie.
b. Pierre pense à elle.
c. *Pierre lui pense.

L'opposition entre ces deux types de pronominalisation et le fait que les clitiques *lui/leur* s'opposent aux clitiques nominatifs *il/elle* et accusatifs *le/la/les* permettent donc d'affirmer que le français dispose d'un marquage morphologique du datif au niveau des pronoms clitiques. Néanmoins, il n'en reste pas moins que les constituants nominaux correspondants sont introduits par la préposition *à* et que leur marquage est donc oblique. Selon certains auteurs toutefois, tels que Kayne (1977), Jaeggli (1982), Suñer (1988), plusieurs faits montreraient que ce *à* fonctionne comme une marque casuelle plutôt que comme une préposition. Ainsi, Kayne (1977: 143-149) postule l'existence de deux *à* homonymiques, le *à* casuel du datif et la préposition *à*. Le *à* datif aurait subi un processus de grammaticalisation, suite auquel cette préposition a été peu à peu interprétée comme la marque d'une fonction ou d'un cas.

A l'appui de sa thèse, Kayne signale que le français permet dans certains cas des datifs sans préposition, notamment lorsque le SN datif est le quantificateur *tous* qui précède l'OD, en particulier dans les structures de la possession inaliénable (cf. (12b)). Néanmoins le datif nu n'apparaît jamais comme tel dans le cas de SN complets (cf. (13)):

(12) a. ?Elle leur offrira tous des bonbons. (Kayne, 1977: 151)
b. Elle leur cassera tous les deux la gueule. (Kayne, 1977: 154)
c. Elle leur tirera tous les deux dessus. (*ibidem*)
(13) a. *Elle offrira Jean des bouquins. (Kayne, 1977: 155)
b. *Elle tirera Jean dessus.
c. *Elle cassera Jean la gueule.

Un autre fait qui va dans ce sens est qu'avec les datifs relativisés, quantifiés par un *tous* flottant dans la relative, la préposition apparaît tant avec le complémenteur relatif qu'avec *tous* (cf. Kayne, 1977; Jaeggli, 1982: 80–81), ce qui n'est pas possible avec de vraies prépositions, ni avec le *à* véritablement prépositionnel (cf. Jaeggli, 1982: 81):

(14) a. Ces femmes, à qui j'ai donné des bonbons à toutes, ...
b. *Ces garçons, avec lesquels Marie sortira avec tous, ...
c. *Ces femmes, auxquelles je pense (à) toutes souvent, ...

Ces faits montrent que le *à* datif ne se comporte pas entièrement comme une préposition. Néanmoins, on ne peut pas considérer pour autant que les SN datifs en *à* sont à analyser comme des SN directs, car, comme le montrent les

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

exemples (15)-(16), le *à* constitue une barrière pour l'extraction d'un complément, tout comme les autres prépositions:

(15) a. J'ai donné un livre au frère de Marie.
b. *De qui as-tu donné un livre au frère?
(16) a. Je compte sur le frère de Marie.
b. *De qui comptes-tu sur le frère?
(17) a. J'ai invité le frère de Marie.
b. De qui as-tu invité le frère?

En outre, le fait que le même verbe puisse régir tantôt un complément datif, tantôt un complément locatif, montre que le datif occupe la même position structurale que le complément locatif (cf. Herslund, 1988: 197 et sv.), ce qui plaide plutôt pour une analyse du datif comme cas sémantique ou inhérent:

(18) a. Pierre a envoyé un livre à Paul.
b. Pierre lui a envoyé un livre.
(19) a. Pierre a envoyé un livre à Paris.
b. #Pierre lui a envoyé un livre.
c. Pierre y a envoyé un livre.

Malgré ces différents faits, qui semblent confirmer le caractère oblique du datif, je plaiderai toutefois pour une analyse structurale. Je montrerai en effet qu'en français le datif est assigné pour des raisons configurationnelles au second argument interne au VP, à condition que celui-ci ait un rôle thématique hiérarchiquement plus élevé que le premier argument interne. Ceci explique pourquoi un verbe tel que *envoyer* régit tantôt un datif, tantôt un complément locatif, en fonction de la catégorie référentielle du SN. Si le SN datif renvoie à une personne, son rôle thématique est celui de récepteur, rôle plus élevé que celui de thème de l'objet direct; par contre, lorsqu'il renvoie à un lieu, son rôle thématique de lieu est forcément moins élevé que celui de thème de l'OD. Formulée autrement, mon hypothèse prédit donc qu'en français le datif n'est possible que lorsque le verbe possède un autre argument interne situé plus bas sur l'échelle thématique que l'argument datif.

Cette thèse se rapproche de plusieurs autres proposées dans la littérature sur le datif français, notamment celles de Herslund (1988), de Huffman (1997) et de Melis (2004), qui expliquent l'assignation du datif également par ses rapports avec les autres arguments, plus particulièrement l'argument OD.

Ainsi pour Herslund (1988) le datif forme avec l'OD des verbes à trois arguments une sorte de proposition réduite, le datif occupant la position de sujet et se trouvant dans un rapport *avoir* avec le référent de l'OD. Cette thèse s'avère toutefois être trop forte et n'arrive pas à rendre compte des verbes à deux arguments, tels que *plaire*, *ressembler*, etc., ni des datifs régis par les adjectifs. Par contre, la thèse présentée ici explique pourquoi le datif se trouve dans beaucoup de cas dans un rapport *avoir* avec l'OD puisque l'OD est dans ce cas nécessairement inférieur du point de vue thématique, mais elle rend compte également des cas ne présentant pas une relation *avoir*.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

Pour ce qui est de l'hypothèse de Huffman (1997), elle stipule que l'opposition *lui* vs *le* implique surtout une différence de degré de contrôle. *Lui* apparaît lorsque le participant exerce un contrôle moyen sur le processus, alors que *le* est choisi lorsque le participant exerce un très faible contrôle sur le processus. L'hypothèse de Huffman ne prévoit toutefois pas que la présence de *lui* dépend de façon cruciale de celle d'un participant à contrôle faible et, bien que la notion de contrôle soit définie comme étant relative, elle peut opérer selon Huffman également en l'absence d'argument à contrôle faible. Le choix de *lui* serait donc dicté entièrement par des facteurs sémantiques. Cette thèse n'arrive toutefois pas à expliquer pourquoi *le* est utilisé si fréquemment pour des arguments internes humains, qui en principe peuvent contrôler le processus tout aussi bien que les OI humains (cf. les OD de *aider*, *inviter*, etc.). De même dans les exemples suivants, il n'est pas clair en quoi le référent de *lui* contrôlerait davantage le processus que celui de *le*:

(20) a. Il lui a caressé le visage.
b. Il l'a caressé. *vs* *Il lui a caressé.
c. Il l'a caressé sur la tête. *Il lui a caressé sur la tête.

L'hypothèse de Melis, finalement, est sans doute la plus proche de celle proposée ici dans la mesure où elle explique le choix des formes pronominales par 'certains rapports structuraux entre les constituants phrastiques' (Melis, 2004: 174). Elle diffère toutefois de celle défendue ici sur deux points: (i) elle n'est pas formulée en termes de nécessité d'un premier argument interne et (ii) elle formule le rapport entre les deux SN en termes de hiérarchie référentielle plutôt que de rôles thématiques. Je montrerai au fur et à mesure que la hiérarchie est d'ordre thématique plutôt que référentielle.

4 LE CARACTÈRE STRUCTURAL DES DIFFÉRENTS TYPES DE DATIFS EN FRANÇAIS

Dans ce qui suit, je montrerai que l'hypothèse énoncée ci-dessus peut rendre compte de la diversité des types de datifs dont dispose le français. Je distinguerai trois grands types de datifs, dont les deux derniers seront subdivisés à leur tour en deux sous-types:

(i) les datifs argumentaux, dit aussi 'lexicaux' (cf. Leclère, 1978);
(ii) les datifs adjoints, à savoir le datif bénéficiaire, dit aussi 'étendu' (cf. Leclère, 1978), et le datif de la possession inaliénable;
(iii) les datifs correspondant à l'argument externe d'une proposition non finie enchâssée, à savoir le datif épistémique (cf. Ruwet, 1982) et le datif des structures causatives.

4.1 Les datifs argumentaux

Le premier type que je discuterai est le datif dit 'lexical', terme proposé par Leclère (1978) pour désigner les compléments datifs appartenant à la structure argumentale

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

du verbe. Comme il est bien connu, la plupart des verbes 'datifs' sont des prédicats triadiques,[6] présupposant donc trois arguments, dont le plus élevé sur l'échelle thématique est encodé comme sujet ou argument externe et les deux autres comme arguments internes, le moins élevé comme OD et le plus élevé comme OI datif. En outre, avec certains de ces verbes qui entrent dans une double structure, on constate que l'OI datif devient OD en l'absence de l'OD, ce qui confirme que le datif est assigné structuralement:

(21) a. Pierre lui a servi une bière. Pierre l'a servi.
b. Pierre lui a payé la bière. Pierre l'a payé.
c. Pierre lui a volé son porte-feuille. Pierre l'a volé.

Notons toutefois que dans certains cas cette alternance ne se produit pas, notamment avec les verbes *écrire*, *répondre*, *demander*. Selon Melis (2004: 172), l'alternance ne se ferait pas lorsque l'OD reste sous-entendu, comme c'est le cas dans l'exemple (22a), par opposition à (22b):

(22) a. Le problème n'est toujours pas résolu, mais j'écrirai au ministère.
b. Cet auteur écrit *aux/pour les générations futures.

Ceci n'explique toutefois pas pourquoi l'emploi de l'accusatif est impossible dans (22b). Comme il ressortira d'autres faits signalés *infra* (cf. exemples (23e), (25) et (26)), il semble qu'il s'agit d'une contrainte propre aux verbes de communication, qui tendent à assigner de façon constante le cas datif au destinataire du message, peu importe si ce message est encodé comme un OD ou pas. Nous y reviendrons un peu plus bas.

Le caractère structural du datif en français explique aussi pourquoi le français n'assigne pas le datif aux compléments des verbes à deux actants du type: *aider, déranger, ennuyer, menacer, protéger*, etc., contrairement à l'allemand et au russe (pour le russe, voir Van Peteghem, 1999).

Cependant, le français a également un certain nombre de verbes à deux arguments, qui contredisent à première vue l'hypothèse selon laquelle le datif serait assigné au second argument interne. D'après Melis (1996), il s'agit essentiellement de:

(23) a. advenir, apparaître, arriver, parvenir, revenir, survenir, échapper, manquer;
b. correspondre, ressembler, succéder, préexister, survivre;
c. agréer, aller, convenir, plaire, profiter, servir, suffire, déplaire, nuire, peser, répugner, appartenir;
d. falloir, importer, incomber;
e. causer, mentir, sourire, parler, téléphoner.

En regardant de plus près ces verbes, on constate que, pour la majorité (sauf le groupe (23e)), le sens est peu agentif et que l'argument sujet n'est pas un véritable agent et donc pas un véritable argument externe. Certains de ces verbes, ceux

[6] Cf. Tesnière (1959) appelait le datif 'le tiers actant'. De même, certaines grammaires lui réservent le terme d''objet second'.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

figurant sous (23a), peuvent être identifiés comme étant des verbes inaccusatifs (cf. Levin et Rappaport, 1995), dont le sujet de surface est en fait un objet interne. Pour la plupart ils prennent en effet l'auxiliaire *être* aux temps composés et ils répondent également à d'autres critères de l'inaccusativité, tels que la possibilité de figurer dans une structure impersonnelle.

Sous (23b) on trouve des verbes qu'on pourrait appeler symétriques, dont les non-orientés permettent de coordonner les deux arguments à l'intérieur du sujet. Ceci montre encore que l'argument sujet n'est pas un véritable argument externe:

(24) a. Pierre ressemble à Paul.
b. Pierre et Paul se ressemblent.

Ensuite, (23c) regroupe un certain nombre de verbes psychologiques, dont le sujet est en fait un thème, donc pas un argument externe (cf. Belletti et Rizzi, 1988). Sous (23d) finalement on trouve des verbes modaux, qui s'utilisent dans des structures impersonnelles et qui n'ont clairement pas d'argument externe, mais uniquement un argument interne. Aucun de ces verbes ne constitue donc une exception à l'hypothèse défendue ici.

Les seuls qui posent des problèmes sont ceux figurant sous (23e): *parler*, *causer, mentir*, *sourire* et *téléphoner*, dont le sujet est forcément pleinement agentif et doit donc être analysé comme un argument externe. La structure ne contient pas d'autre argument interne que le SN datif et l'assignation du datif ne peut s'expliquer que par des raisons sémantiques: il s'agit d'un argument à référent humain, dont le rôle thématique est celui de cible ou, en anglais, 'recipient', rôle thématique le plus typique du datif. Ici on a donc affaire à une assignation non configurationnelle du datif.

On pourrait essayer de récupérer ces cas en admettant avec Melis (1996) qu'un argument objet serait implicitement présent dans la structure argumentale de ces verbes, ce qui permettrait de sauver notre hypothèse. Reste à voir toutefois si on peut trouver des arguments permettant de postuler un argument absent. Dans le cas contraire il faudra conclure que dans le cas des verbes de communication, dont la grande majorité a trois arguments, les facteurs sémantiques ont la priorité par rapport aux facteurs structuraux et qu'on a donc affaire à une exception à notre hypothèse.

Notons d'ailleurs que pour *mentir* les langues adoptent des solutions différentes: en roumain le verbe *a minți* assigne l'accusatif à son complément, ce qui montre que le roumain opte pour une assignation structurale du cas, tandis que le néerlandais dispose de deux équivalents: *liegen*, qui régit la préposition *tegen* ('contre'), et *beliegen* (contenant le préfixe transitivant *be-*), qui régit l'accusatif:

(25) a. L-a mințit. 'Il lui a menti.'
[il] l'a menti

(26) a. Ik heb gelogen tegen hem. 'Je lui ai menti.'
je ai menti contre lui
b. Ik heb hem belogen. 'Je lui ai menti.'
je ai le-ACC menti

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

De même, en néerlandais *glimlachen* ('sourire'), *spreken* ('parler') et *praten* ('causer') régissent une préposition, structures d'ailleurs également disponibles en français pour *parler* et *causer*, alors qu'en néerlandais le datif n'est admis que très exceptionnellement et encore seulement avec *spreken* 'parler':

(27) a. glimlachen naar iemand: 'sourire à/vers quelqu'un'
b. spreken met iemand: 'parler avec quelqu'un'
c. praten met iemand: 'causer avec quelqu'un'

Notons encore que, comme il ressort de l'étude de Lüdi (1981), pour le verbe *aider* le français a hésité et hésite toujours en Suisse Romande entre l'accusatif et le datif, l'accusatif l'ayant remporté. Au cours de l'évolution du français il y a donc eu hésitation pour certains verbes entre assignation structurale et inhérente du cas, l'assignation structurale l'ayant remporté en français moderne dans la plupart des cas, mais pas dans les exemples (23).

4.2 Les datifs adjoints

4.2.1 Le datif bénéficiaire ou étendu

Le deuxième type de datif que je commenterai est celui que Leclère (1978) appelle le «datif étendu», déjà illustré sous (7). D'autres exemples sont:

(28) a. Je lui ai préparé un gâteau.
b. Je lui ai nettoyé sa chambre.
c. Je lui ai cassé sa bagnole.
d. Je lui ai recousu un bouton.

Le complément au datif a le rôle thématique de bénéficiaire, ne faisant normalement pas partie de la grille thématique du verbe, qui comporte seulement un agent et un thème. La structure argumentale du verbe semble donc avoir été 'étendue', un bénéficiaire ayant été rajouté. Or, comme l'a bien montré Leclère, pour qu'un tel rajout soit possible, la présence de l'OD, donc du complément interne, est cruciale. L'omission de l'OD entraîne en effet l'agrammaticalité du datif étendu:

(29) a. *Je lui ai préparé.
b. *Je lui ai nettoyé.
c. *Je lui ai cassé.
d. *Je lui ai recousu.

En outre, le datif étendu n'est pas possible avec des verbes à un seul argument, à part certains inaccusatifs, illustrés sous (31), exemples empruntés à Melis (1996):

(30) a. *Il lui travaille.
b. *Il lui court.
c. *Il lui éternue.
(31) a. Il lui est né une fille.
b. Il m'est arrivé un étrange colis.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

Notons que le datif étendu n'est possible que si l'argument interne est réellement affecté par le processus exprimé par le verbe. Ainsi, *regarder* admet un datif bénéficiaire, alors que sa contre-partie non agentive *voir* ne l'admet pas:

(32) a. Je lui ai regardé son devoir.
b. ?*Je lui ai vu son devoir.

L'argument datif ne peut donc recevoir le rôle de bénéficiaire que si le premier argument interne a celui de thème effectivement affecté par le processus. Il est bénéficiaire non pas d'un simple processus, mais d'un processus affectant le thème. Par contre, contrairement à ce qui se passe en anglais, l'argument datif ne porte pas nécessairement le rôle de possesseur. En effet, comme l'a bien montré Hoekstra (1995), en anglais la structure à datif étendu n'est possible que si le bénéficiaire est un (futur) possesseur du référent de l'argument objet, ou, dans les termes de Hoekstra, 'a resultative benefactive', comme dans (33), et non un simple 'affective benefactive', comme dans (34):

(33) a. I have bought him a book. (cf. Hoekstra, 1995: 127)
b. Je lui ai acheté un livre.
(34) a. *I have washed him the/his car.
b. Je lui ai lavé la/sa voiture.

En fait, l'hypothèse de Herslund (1988) sur la relation *avoir* entre les deux arguments convient donc parfaitement pour l'anglais.

4.2.2 Le datif possessif

Le second type de datif adjoint, le datif possessif ou datif de la possession inaliénable, est celui qu'on trouve avec les noms dénotant une partie du corps. Ce datif semble être un argument du nom plutôt que du verbe, dans la mesure où il dénote le possesseur de la partie du corps ou de l'objet inaliénable. Dans certains cas ce possesseur pourrait d'ailleurs être encodé également comme un adjectif possessif à l'intérieur du SN dénotant la partie du corps. Comme l'ont montré plusieurs auteurs, son encodage comme datif a pour effet d'insister sur le fait que le possesseur est affecté d'une façon ou d'une autre par le processus affectant le possessum:

(35) a. Je lui ai lavé les cheveux.
b. Je lui ai caressé les cheveux.

Comme l'a montré Spanoghe (1995), le SN dénotant la partie du corps figure le plus souvent comme OD, ce qui va dans le sens de l'hypothèse défendue ici. Néanmoins, ce SN peut figurer également comme sujet, comme dans (36a), et comme complément prépositionnel, comme dans (36b), deux cas qu'il faut donc examiner de plus près:

(36) a. La tête lui tourne.
b. Les larmes lui montent aux yeux.

4.2.2.1 Le SN dénotant la partie du corps est sujet Si mon hypothèse de départ est correcte, à savoir que le datif ne peut être assigné que lorsque le verbe a un objet

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

interne, la structure avec le SN dénotant la partie du corps en position de sujet ne devrait être possible qu'avec les verbes dont le sujet est un argument interne. Cette hypothèse est tout à fait consistante avec des faits syntaxiques signalés dans diverses études en grammaire générative (cf. Guéron, 1983; 1985; Vergnaud et Zubizaretta, 1992). Comme le montre en effet Guéron, l'article du SN dénotant la partie du corps entretient toujours une relation anaphorique liée avec le constituant dénotant le possesseur, ce qui veut dire que, si le possesseur figure comme datif, ce dernier doit c-commander le SN dénotant la partie du corps. Par conséquent, ce SN ne peut pas être un argument externe, car celui-ci ne peut pas être c-commandé par un autre élément de la phrase. Comme l'a bien montré Guéron, il faut donc postuler que dans des exemples tels que (36a, b) le SN dénotant la partie du corps occupe en structure profonde la position d'argument interne.

4.2.2.2 Le SN dénotant la partie du corps est un PP Quant aux exemples dans lesquels le SN dénotant la partie du corps est un complément prépositionnel, un grand nombre parmi eux, comme ceux figurant sous (21), empruntés à Spanoghe (1995), contiennent en même temps aussi un OD et ne contredisent donc pas l'hypothèse de départ:

(37) a. Elle lui assenait des coups de pied et des coups de poing au ventre.
b. C'est pour lui cracher mon mépris à la face.
c. Il lui a glissé une pièce dans la main.

Spanoghe (1995: 132) établit toutefois également une assez longue liste de verbes en emploi intransitif, illustrés par des exemples. La plupart de ces verbes sont clairement inaccusatifs ou en emploi inaccusatif, comme *arriver*, *coller*, *couler*, *entrer*, *flotter*, *glisser*, *monter*, *passer*, *rester*, *revenir*, *sortir*, *tomber*, *venir*. Autrement dit, leur sujet est en fait un argument interne:

(38) a. Mes cheveux sont lourds, souples, douloureux, une masse cuivrée qui m'arrive aux reins.
b. Sa pauvre robe usée, déchirée, lui collait à la peau.
c. Je ne souffre pas, mais j'arrive plus à tenir les baguettes du tambour. Elles me glissent des fois entre les doigts.
d. Elle me regarda partir. Le rose lui monta aux joues.

Cependant, quelques-uns ne peuvent pas être considérés comme inaccusatifs, comme *cracher*, *marcher*, *rire*, *tirer* dans les exemples suivants:

(39) a. Elle s'avança vers sa mère [. . .] et sans mot dire, lui cracha au visage.
b. Ils lui ont tiré les cheveux, marché sur les pieds.
c. Il m'avait ri au nez.
d. Mais si nous lui tirons dans les jambes.

En fait, tous ces verbes sont de vrais intransitifs, du type inergatif, qui n'ont qu'un argument externe et pas d'argument interne, du moins pas d'argument direct dans leur structure argumentale, ce qui va à l'encontre de mon hypothèse. Néanmoins, la

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

présence du datif n'est possible qu'en présence du complément prépositionnel, qui fonctionne dans la configuration comme un complément non omissible du verbe, ayant le rôle thématique de lieu, un rôle thématique hiérarchiquement inférieur à celui de l'argument datif, qui porte le rôle de cible:

(40) a. *Elle lui cracha.
b. *Ils lui ont tiré, marché.
c. *Il m'avait ri.
d. *Nous lui tirons.

En outre, tant le référent du PP que celui du OI datif sont affectés par le processus. Le datif entretient donc ici aussi un rapport très étroit avec un complément thématiquement inférieur au complément datif, mais oblique cette fois-ci, ce qui est dû au fait que le verbe est forcément intransitif. Notons d'ailleurs qu'on trouve une configuration analogue également avec des verbes transitifs, donc susceptibles d'assigner l'accusatif, et on constate que cette fois-ci le possesseur reçoit en effet le cas accusatif, alors que le datif est exclu, fait bien décrit par Berthonneau (1999) et Melis (2000):

(41) a. Mais il le prenait par le bras, [. . .] *vs* *Il lui prenait par le bras.
b. Il l'a frappé au visage. *vs* *Il lui a frappé au visage.
c. Il l'embrassa sa femme. *vs* *Il lui embrassa sur le front.
d. Il la fixa dans les yeux. *vs* *Il lui fixa dans les yeux.
e. Un vent glacé le frappa au visage. *vs* *Un vent lui frappa au visage.

Il est intéressant d'observer qu'avec certains de ces verbes le SN dénotant la partie du corps peut recevoir le cas accusatif, et que l'emploi du datif devient dans ce cas obligatoire pour le possesseur, ce qui confirme le caractère structural de l'assignation tant du datif que de l'accusatif dans cette structure:

(42) a. Il lui prenait le bras.
b. Il lui embrassa le front.

Un seul verbe ne présente toutefois pas cette complémentarité entre datif et accusatif, à savoir *taper*, illustré sous (43). Ce verbe est transitif et peut donc assigner un accusatif. En présence d'un complément de lieu dénotant une partie du corps, le possesseur peut toutefois être encodé soit comme accusatif, soit comme datif, le choix de l'un ou l'autre cas entraînant une différence de sens. En effet, l'accusatif donne lieu à une interprétation littérale du processus de 'taper', alors que l'emploi du datif donne lieu à une interprétation figurée en plus de l'interprétation littérale:

(43) a. L'autre lui tapa sur l'épaule d'un air complice. = geste gentil
b. Il lui a tapé sur les doigts. = il l'a grondé
c. Il l'a tapé sur l'épaule/sur les doigts. → sens littéral

L'emploi du datif pourrait s'expliquer ici par le caractère figé de la séquence [verbe + complément prépositionnel], qui est en quelque sorte intransitivisé.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

4.3 *Le datif argument d'une proposition enchâssée*

4.3.1 *Le datif épistémique*

Le quatrième type de datif que j'analyserai est celui appelé 'datif épistémique' par Ruwet (1982) ou 'datif de la localisation' par Olsson (1984), et illustré par les exemples suivants:

(44) a. Je lui croyais plus de talent.
b. Je lui trouve mauvaise mine. (Olsson, 1984)
c. J'ai toujours vu à mon père une casquette, souvent à carreaux.
d. Ceux-là même lui reconnaissent, sous ses aspects frustes et candides, une intelligence diabolique et un sens juridique qui a mis souvent les autorités dans l'embarras.

Il s'agit d'un type de datif peu répandu,[7] qui entre dans des structures contenant un verbe dit 'épistémique' (cf. Ruwet, 1982), tels que *trouver, croire, imaginer*, etc. Ces verbes sélectionnent normalement un argument de structure propositionnelle, mais dans la structure à datif épistémique cette proposition ne contient pas de verbe et se présente comme une 'phrase réduite' (cf. 'small clause'), le datif fonctionnant comme le sujet de cette phrase réduite et l'accusatif comme le prédicat. Comme les deux constituants nominaux de la phrase réduite doivent évidemment recevoir un cas, l'accusatif est assigné au SN thématiquement le moins élevé, dénotant le prédicat, et le datif au SN thématiquement plus élevé, dénotant le sujet.

Ce qui fait ressortir particulièrement bien le caractère configurationnel de l'assignation du datif, c'est l'analogie de cette structure avec celle à attribut de l'objet. Cette dernière se distingue de la structure à datif épistémique par le fait que le prédicat de la phrase réduite est adjectival et ne doit donc pas recevoir de cas. L'accusatif n'étant pas assigné au prédicat de la phrase réduite, il peut l'être au sujet, et le datif est exclu dans ce cas (cf. (45b)):

(45) a. Je lui trouve du charme. *vs* *Je le trouve du charme.
b. Je le trouve charmant. *vs* *Je lui trouve charmant.

Dans le cas du datif épistémique, il est très clair que l'assignation du cas n'a absolument rien à voir avec le rôle thématique de l'argument par rapport au verbe. En effet, l'argument en question ne reçoit pas son rôle thématique du verbe, ni même de V', et n'est ni une cible, ni un bénéficiaire.

4.3.2 *Le datif dans les structures factitives*

Le dernier type de datif que je mentionnerai ici est tout aussi clairement structural. Il s'agit du datif figurant dans les structures factitives, assigné au sujet de certaines propositions infinitives. Comme il est bien connu, en français standard,[8] lors de

[7] Parmi les langues romanes et germaniques, je ne l'ai attesté qu'en français et en espagnol.

[8] Comme le montre Reed (1992), le français non-standard permet des alternances casuelles qui n'obéissent pas aux règles énoncées ci-dessous, mais à des principes sémantiques ou pragmatiques.

Jean lui a fait croire aux fantômes. (Reed, 1992)

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

l'enchâssement d'une proposition par *faire* factitif, il se produit une union entre *faire* et l'infinitif enchâssé, et les arguments de l'infinitif deviennent les arguments de la suite [*faire* + infinitif]. Ceci entraîne un réagencement de ces arguments, dont le sort diffère selon qu'il s'agit d'arguments externes ou internes. Les arguments internes restent encodés de la même façon et continuent à garder le même cas: c.-à-d. qu'un accusatif reste un accusatif et qu'un PP reste un PP. Par contre, l'argument externe peut recevoir trois encodages différents selon le cas:

i. Lorsque la phrase enchâssée ne contient pas d'OD, donc pas d'accusatif, l'argument externe devient OD et reçoit donc le cas accusatif:

(46) Pierre travaille. J'ai fait travailler Pierre.
Je l'ai fait travailler.

ii. Lorsqu'elle contient un OD, mais pas de OI datif, l'argument externe devient un datif ou éventuellement un adjoint en *par* (cf. un complément d'agent):

(47) Pierre lit la lettre. J'ai fait lire la lettre à Pierre/par Pierre.
Je lui ai fait lire la lettre.

iii. Lorsqu'aussi bien la position OD que la position dative sont occupées, cet argument devient un complément en *par*:

(48) Pierre écrit une lettre à ses parents.
J'ai fait écrire une lettre à ses parents par Pierre.

Il est clair que l'assignation du cas à l'argument externe dépend en premier lieu de facteurs configurationnels plutôt que sémantiques et qu'on a là encore un argument en faveur de l'assignation structurale du cas datif.

Notons toutefois que, comme le notent entre autres Reed (1992) et Abeillé, Godard et Miller (1997), ces règles ne sont pas toujours appliquées. Certaines variétés du français permettent en effet des structures contenant deux accusatifs (49a) ou deux datifs (49b) où le datif peut apparaître sans qu'il y ait un accusatif (49c):

(49) a. Le hasard le fit rencontrer deux jeunes sourdes-muettes. (*Grand Larousse encyclopédique*, dans Huffman, 1997: 170)
b. Je lui ai fait écrire une lettre à ses parents.
c. La montre en or de sa mère ... lui fait penser au calendrier. (Simenon, dans Huffman, 1997: 170)

Comme le montrent Reed (1992) et Huffman (1997), l'accusatif tend à apparaître lorsque le référent est vraiment forcé et contrôle peu le processus, alors que le datif apparaîtrait lorsque le référent aurait un certain contrôle sur le processus. En d'autres termes, le choix du cas se fait en fonction de facteurs sémantiques et on constate donc que pour les structures factitives il y a concurrence entre une assignation purement structurale du cas et une assignation sémantique, l'assignation structurale étant la plus courante dans la langue standard. Comme on l'a vu plus haut (cf. 4.1.), le français contemporain semble donc 'hésiter' entre les deux types d'assignation.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

4.4 *Un problème: le datif éthique*

Si pour certains types de datif il y a hésitation entre l'assignation structurale et l'assignation sémantique, il y a un type de datif qui est tout à fait à part et qui échappe complètement à notre hypothèse, à savoir le datif éthique:

(50) a. Au Mont Saint-Michel la mer te monte à une de ces vitesses! (Leclère, 1976: 87)
b. Il te lui a donné une de ces claques!

Ce type de datif ne nécessite en effet pas la présence d'un premier argument interne. En fait, comme il est bien connu, le datif éthique n'exerce aucune contrainte syntaxique sur le verbe dans la mesure où il peut même côtoyer un datif d'un autre type. Ces faits montrent que le datif éthique 'n'entre [. . .] pas dans le jeu des relations grammaticales' (cf. Melis, 2004: 175), mais semble être incident plutôt à l'énonciation qu'à la phrase. Il s'agit donc d'un tout autre phénomène que les autres types de datif, qui mériterait une étude à part.

5 CONCLUSION

En conclusion, l'hypothèse selon laquelle l'assignation du datif en français est structurale dans la mesure où elle se fait en fonction de la configuration plutôt que du rôle sémantique de l'argument rend compte de la très grande majorité des emplois du datif. En français le datif requiert en effet une configuration comportant un autre argument interne thématiquement moins élevé. L'hypothèse ne s'applique toutefois pas à certains verbes de communication (*parler*, *mentir*, *téléphoner*, etc.), ni à la structure factitive dans certaines variétés du français, où le rôle sémantique l'emporte. Il semble y avoir donc une certaine hésitation entre assignation structurale et assignation sémantique du datif, le premier type étant de loin le plus fréquent en français contemporain.

Le fait que l'assignation du datif est avant tout d'ordre structural n'implique toutefois pas qu'aucun rôle thématique particulier n'est associé au datif: par le fait qu'il doit s'agir d'un rôle intermédiaire entre celui de l'argument externe et celui du premier argument interne, il s'agit toujours d'un rôle placé relativement haut sur l'échelle thématique, telle que cible, bénéficiaire, expérienceur, possesseur, etc. Ces rôles typiques du datif expliquent probablement aussi les cas déviants que nous avons trouvés, où l'assignation du datif semble être plutôt sémantique parce que le rôle thématique de l'argument en question est vraiment prototypique pour le datif.

Author's address:
Marleen Van Peteghem
UMR 8528 du CNRS 'SILEX'
Université de Lille 3
Domaine Universitaire du Pont de Bois
BP 149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
France
e-mail: marleen.vanpeteghem@univ-lille3.fr

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

RÉFÉRENCES

Abeillé, A., Godard, D. et Miller, P. (1997). Les causatives en français: un cas de compétition syntaxique. *Langue Française*, 115: 62–74.

Baker, M. (1992). Why Unaccusative Verbs cannot dative-shift. *NELS*, Université de Massachusetts-Amherst, Université d'Ottawa, 32: 33–48.

Belletti, A. et Rizzi, L. (1988). Psych-verbs and θ-theory. *Natural Language and Linguistic Theory*, 6: 291–352.

Berthonneau, A.-M. (1999). *Prendre Marie par la main/le couteau par le manche* Ou Comment *par* joue . . . la partie. In: D. Amiot, W. De Mulder, N. Flaux et M. Tenchea (dir.), *Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques*. Artois Presses Université: pp. 9–25.

Bresnan, J. (2001). *Lexical-Functional Syntax*. Malden-Oxford: Blackwell.

Bresnan, J. et Nikitina, T. (2003). On the Gradience of the Dative Alternation. Ms. Université de Stanford.

Chomsky, N. (1981). *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht: Foris.

Collins, P. (1995). The Indirect Object Construction in English: an Informational Approach. *Linguistics*, 33: 35–49.

Givón, T. (1984). Direct Object and Dative Shifting: Semantic and Pragmatic Case. Dans: F. Plank (dir.), *Objects: Towards a Theory of Grammatical Relations*. New York: Academic Press, pp. 151–182.

Guéron, J. (1983). L'emploi possessif de l'article français. *Langue Française*, 58: 23–35.

Guéron, J. (1985). Inalienable Possession, Pro-inclusion and Lexical Chains. In: J. Guéron, H. Obenauer et J.-Y. Pollock (dir.), *Grammatical Representation*. Dordrecht: Foris Publications, pp. 43–86.

Haegeman, L. (1994). *Introduction to Government and Binding Theory*. Oxford/Cambridge: Blackwell.

Herslund, M. (1988). *Le datif en français*. Louvain-Paris: Peeters.

Hoekstra, T. (1995). To have to be Dative. Dans: H. Haider, S. Olsen et S. Vikner (dir.), *Studies in Comparative Germanic Syntax*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, pp. 119–137.

Huffman, A. (1997). *The Categories of Grammar. French* lui *and* le. Amsterdam/Philadelphie: Benjamins.

Jaeggli, O. (1982). *Topics in Romance Syntax*. Dordrecht: Foris.

Kayne, R. S. (1977). *Syntaxe du français. Le cycle transformationnel*. Paris: Seuil.

Larson, R. (1988). On the Double Object Construction. *Linguistic Inquiry*, 19.3: 335–391.

Leclère, C. (1976). Datifs syntaxiques et datif éthique. In: J.C. Chevalier et M. Gross (dir.), *Méthodes en grammaire française*. Paris: Klinksieck, pp. 73–96.

Leclère, C. (1978). Sur une classe de verbes datifs. *Langue Française*, 39: 66–75.

Levin, B. (à paraître). What alternates in the Dative Alternation?, *Proceedings of the Conference on Syntax and Semantics*, Paris, 4–6 octobre 2001.

Levin, B. et Rappaport, M. (1995). *Unaccusativity*. Cambridge: MIT Press.

Lüdi, G. (1981). Sémantique, syntaxe et forme casuelle. Remarques sur la construction *aider à qn* en français romand. *Vox Romanica*, 40: 85–97.

Maling, J. (2001). Dative: the Heterogeneity of the Mapping among Morphological Case, Grammatical Functions, and Thematic Roles. *Lingua*, 111: 419–464.

Melis, L. (1992). Prépositions en alternance ou rencontre fortuite, le cas de *à* et de *pour* en concurrence avec *lui* comme expression du 'datif' en français. *Leuvense bijdragen – Leuven contributions in linguistics and philology*, 81/1-3: 311–326.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press

Melis, L. (1996). The Dative in Modern French. In: W. Van Belle et W. Van Langendonck (dir.), *The Dative and its Counterparts.* Vol. I. *Descriptive Studies*. Amsterdam: Benjamins, pp. 39–72.

Melis, L. (1998). From Form to Interpretation: building up the 'Dative'-Roles. Dans: W. Van Langendonck et W. Van Belle (dir.). *The Dative.* Vol. II. *Theoretical and Contrastive Studies*. Amsterdam/Philadelphie: Benjamins, pp. 261–291.

Melis, L. (2000). Partie-tout ou tout-partie, deux encodages de la même relation? *Il lui prend le bras – Il le prend par le bras*. *Scolia*, 12: 207–236.

Melis, L. (2004). Cas, fonctions et rôles – des composantes nécessaires pour décrire les constructions verbales? Une enquête préliminaire des constructions verbales en à du français, In: R. Kailuweit et M. Hummel (eds), *Semantische Rollen*, Tübingen, Gunter Narr, pp. 167–183.

Oehrle, R. T. (1976). *The Grammatical Status of the English Dative Alternation*. Cambridge: MIT Department of Foreign Literatures and Linguistics.

Olsson, H. (1984). La construction *Je lui trouve mauvaise mine* en français moderne. *Studia Neophilologica*, 56: 183–213.

Reed, L. (1992). On Clitic Case Alternations in French Causatives. Dans: P. Hirschbühler et K. Koerner (dir.), *Romance Languages and Modern Linguistic Theory. CILT 91*, Amsterdam/Philadelphie: Benjamins, pp. 205–223.

Ruwet, N. (1982). Le datif épistémique en français et la condition d'opacité de Chomsky. In: *Grammaire des insultes et autres études*. Paris: Seuil, pp. 172–204.

Spanoghe, A.-M. (1995). *La syntaxe de l'appartenance inaliénable en français, en espagnol et en portugais*. Frankfurt am Main: Peter Lang.

Suñer, M. (1988). The Role of Agreement in Clitic-Doubled Constructions. *Natural Language and Linguistic Theory*, 6: 391–434.

Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: J. Fourquet.

Van Peteghem, M. (1999). Datif *vs* accusatif: étude français – russe. *Verbum*, 21.1: 81–92.

Vergnaud, J. R. et Zubizaretta, M.-L. (1992). The Definite Determiner and the Inalienable Construction in French and English. *Linguistic Inquiry*, 23.4: 595–652.

Vogel, R. et Steinbach, M. (1998). The Dative – an Oblique Case. *Linguistische Berichte*, 173: 65–90.

Wegener, H. (1991). Der Dativ – ein struktureller Kasus? In: G. Fanselow et S. W. Felix (dir.), *Strukturen und Merkmale syntaktischer Kategorien*. Tübingen: pp. 70–103.

Wunderlich, D. et Lakämper, R. (2001). On the Interaction of Structural and Semantic Case. *Lingua*, 111: 277–418.

https://doi.org/10.1017/S0959269506002286 Published online by Cambridge University Press